

AVIS AU PUBLIC – CIRCULATION

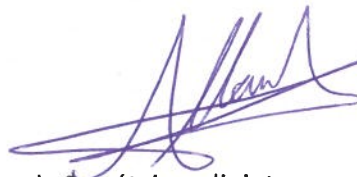
Concerne : Modification du règlement de circulation

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 24 mars 2025 (point 11a de l'ordre du jour) portant modification du règlement général de circulation a été approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics, le 8 avril 2025 (réf. cce/rc/avis/25/6989), et le Ministère des Affaires intérieures, le 10 avril 2025 (réf. 322/25/CR).

Ladite délibération est déposée pendant dix jours au secrétariat communal et peut être consultée par tous les intéressés.

Mersch, le 15 avril 2025

pour le collège des Bourgmestre et Échevins,



le Secrétaire adjoint



le Bourgmestre